

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-535/11/BC

■ Approbation d'une convention avec l'INSEE relative au recueil et à l'analyse de données nécessaires à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains et du Schéma Directeur des Transports en Commun en Site Propre
DMODSV 11/6812/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains sur son territoire et se fixe pour objectif de rendre de plus en plus attractive l'offre de transport collectif. Cette dernière passe par l'amélioration constante des dessertes de bus, de métro et de tramways, dans un cadre confortable et sécurisé pour les usagers.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est en charge de l'évaluation et de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU). Le futur PDU intégrera le Schéma Directeur des Transports en Commun en Site Propre (TCSP) qui est en cours d'élaboration.

Une étude est cependant nécessaire afin de fournir des éléments objectifs et partagés pour l'élaboration du PDU et du Schéma Directeur des TCSP. Il s'agit d'une part de représenter à un niveau infra-communal (carreaux de 200 mètres) quelques déterminants sociodémographiques de la mobilité et d'autre part de les confronter aux lignes du réseau actuel des Transports. Elle permettra de caractériser la desserte de ces dernières et de repérer d'éventuelles zones à enjeux (zones mal desservies avec de nombreux usagers potentiels ou à l'inverse zones bien desservies avec peu de bénéficiaires potentiels...).

Pour ce faire, il est apparu souhaitable d'établir une convention de partenariat avec l'INSEE, en raison de l'importance des données statistiques à recueillir et à traiter sur le périmètre géographique concerné par cette étude.

Le montant total de cette étude s'élève à 42 242 euros HT dont 50 % pris en charge par chacun des partenaires. La participation totale de MPM s'élève donc à 21 121 euros HT incluant 5 375 euros HT de coûts internes : la somme due à l'INSEE étant de 15 746 euros HT.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de conclure une convention avec l'INSEE relative au recueil et analyse des données, notamment statistiques, nécessaires à l'élaboration du PDU et du Schéma Directeur de TCSP.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat avec l'INSEE ci-annexée

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires soit 15 746 euros HT, seront inscrits au budget annexe Transport de la Communauté urbaine au titre des exercices 2011 et suivants – Sous Politique C210 - Chapitre 11 - Nature 617.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI